



# PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 23 mars 2023

### **Sécheresse : restrictions des usages de l'eau en Haute-Saône**

Le 17 mars 2023, Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, a réuni le comité avec les acteurs du territoire pour faire un état des lieux et des perspectives en matière de sécheresse en Haute-Saône.

Malgré quelques précipitations ces derniers jours, l'état des cours d'eau et des nappes phréatiques en Haute-Saône est d'ores et déjà préoccupant. La période hivernale 2022/2023 particulièrement sèche n'a pas été favorable à la recharge en eau habituelle. Les tendances météorologiques des 3 prochains mois ainsi que l'arrivée du printemps avec l'augmentation des températures et le développement de la végétation ne permettent pas d'entrevoir une amélioration significative de la situation actuelle qui tend ainsi vers une baisse des réserves en eau, accentuée par le manque de réserve des nappes souterraines.

Par arrêté préfectoral en date du XX mars 2023, des mesures de restriction sont mises en place à compter de ce jour afin de limiter les usages de l'eau dans le département de la Haute-Saône.

À ce stade, les principales mesures d'interdiction concernent :



- Le nettoyage des trottoirs et voiries ;
- L'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins, à l'exception des potagers privés ;
- Le lavage des voitures hors stations professionnelles équipé d'un système de recyclage de l'eau ;
- Le remplissage des piscines à usage privé, à l'exception des premières mises en eau des piscines construites avant les restrictions ;
- L'alimentation des fontaines publiques et privées en circuit ouvert.

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12  
Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  

D'autres mesures réglementaires ou incitatives (écogestes, actions pédagogiques) intègrent ce plan de sobriété qui sera complété d'une stratégie de moyen et long terme axée sur la prévention, la réduction des pollutions à la source et la promotion des économies d'eau par la réduction des prélèvements et la restauration des milieux naturels.

Rappel, les écogestes au quotidien :

- Éviter de laisser couler l'eau,
- Limiter les arrosages des jardins,
- Utiliser les appareils de lavage à plein,
- Installer des équipements économes en eau,
- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable,
- Recycler certaines eaux du nettoyage,
- ...

Ayons les bons réflexes, <https://www.ecologie.gouv.fr/>.

Les données sur la situation hydrologique peuvent être consultées sur le [site de la DREAL Bourgogne Franche-Comté](#) ou sur le site [Propluvia](#).

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12  
Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70